CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
PROCES VERBAL
SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint-James s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Saint-James, sous la Présidence de Madame GRASSET Carine, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs BERTHELOT Xavier, BOYER Stéphane, Mesdames GRASSET Carine, DELFRAISSY Anne, GOHARD Sylvie, DEPUYDT Anne-Laure, COLIN Romaine, DAUGUET Lydie, DE-SAINT-DENIS Chantal

Absents excusés : Mesdames DEROYAND Christine, GESMIER-THEAULT Sandrine, DOUESNEAU Karine, CARNET Hélène, Messieurs GUERIN Jean-René, THOMAS Michel, LASSALLE Jimmy

Absent non-excusé : Madame SOUFFRANT Florence

Procurations :
Monsieur MICHEL Thomas a donné procuration à Madame GRASSET Carine
Madame DEROYAND Christine a donné procuration à Madame DAUGUET Lydie

Secrétaire de séance : Monsieur BERTHELOT Xavier

Date de la convocation : Le 16 juin 2026

Membres présents : 09/17

***

- **Intervention de l'association « La Parent'aise Alternative »**

Tour de table des administrateurs.
Madame REGNIER Solenne, référente parentalité à l'espace des parents de Saint-James porté par l'association « La Parent'aise Alternative », présente l'association.
L'association existe depuis 2012, créée par des parents bénévoles pour proposer des activités parents-enfants. L'association s'est par la suite structurée à travers la mise en place de l'espace des parents en 2023.

- Des temps de permanences, sans rendez-vous, sont proposés.
- Un accueil, gratuit et libre d'accès, ouvert à toutes personnes en lien (de près ou de loin) avec la parentalité
- Pas de limitation géographique, une approche décloisonnée

Divers ateliers : café papote, atelier d'éveil parents-enfants, soirée parents avec une thématique spécifique, etc, avec des intervenants professionnels.
Partenariats financiers : CAF, MSA, Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie.

Projection 2026-2027 : renouvellement de la demande d'agrément de l'espace des parents auprès de la CAF. Evaluation en cours.
Pour rappel, le CCAS de la Commune Nouvelle de Saint-James peut prendre en charge l'adhésion à l'association, sous conditions (15€/famille).

Canaux de communication : affichage, newletters mail, écoles, réseaux sociaux, présentation auprès des différents partenaires.

1) Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune Nouvelle de Saint-James du 30 avril 2026

Madame la Vice-Présidente rappelle que le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 a été transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Il précise qu'en ne procédant pas au vote à bulletin secret, conformément aux dispositions de l'Article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote se déroulera à main levée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'adopter le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026.

2) Modification de l'article 16 du Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale

Le Règlement Intérieur a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration. Il s'articule autour de 5 chapitres :

- Chapitre 1 : Des travaux préparatoires
- Chapitre 2 : La tenue des séances du Conseil d'Administration
- Chapitre 3 : L'organisation des débats et le vote des délibérations
- Chapitre 4 : Compte-rendu
- Chapitre 5 : Dispositions diverses

Aussi, ce règlement ne doit porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du Conseil d'Administration ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.
Lors du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2026, les administrateurs ont adopté, à l'unanimité, le Règlement Intérieur du CCAS. Les administrateurs ont souhaité apporter une précision à l'article 16 relatif au secrétariat de séance.

Madame la Vice-Présidente propose la rédaction suivante pour l'article 16 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS qui a pour objet de préciser les modalités relatives au secrétariat de séance :

> *« ARTICLE 16 : SECRETARIAT DE SEANCE*
> *Conformément aux règles applicables aux assemblées délibérantes, le Conseil d'Administration désigne, au début de chaque séance, un secrétaire de séance parmi ses membres.*
> *Le secrétaire de séance peut être assisté dans ses fonctions par un agent du CCAS ou de la collectivité, présent en qualité d'auxiliaire. »*

Le Règlement Intérieur modifié est annexé à la présente note.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'approuver la modification de l'article 16 du Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune Nouvelle de Saint James,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

3) Budget – Adoption du Compte Financier Unique 2025

L'alinéa I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « Compte Financier Unique (CFU) se substitute au compte administratif, ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».
En outre, il est rappelé que l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans la séance où est débattu le Compte Financier Unique, l'assemblée n'est pas présidée par le Président, mais par un autre élu, que le Conseil d'Administration doit élire. Cependant, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination des délégués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4.
Les résultats du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget du CCAS sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	0.00
Résultat de l'exercice 2025	717.45
Résultat de clôture 2025	717.45
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	-622 205.45
Résultat de l'exercice 2025	-318 576.30
Résultat de clôture 2025	-940 781.75
Solde des restes à réaliser	523 469.89
Résultat final 2025	-417 311.86

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- De donner acte de la présentation faite du compte financier unique du budget du CCAS, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- D'approuver le CFU du budget du CCAS pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

4) Budget – Affectation du résultat du budget du CCAS

Il est rappelé aux membres du Conseil d'Administration le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS qui fait apparaitre les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	0.00
Résultat de l'exercice 2025	717.45
Résultat de clôture 2025	717.45
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 2024	-622 205.45
Résultat de l'exercice 2025	-318 576.30
Résultat de clôture 2025	-940 781.75
Solde des restes à réaliser	523 469.89
Résultat final 2025	-417 311.86

Il est précisé que, conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces comptes sont adoptés si aucune majorité de voix ne s'est dégagée contre son adoption. A la suite de quoi, il convient de procéder à l'affectation du résultat.

Ainsi, conformément aux articles L.2311-5 et 2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs à l'affectation du résultat, il est proposé d'inscrire les sommes de :

Compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté)	0.00
Compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés)	717.45
Compte 001 (Résultat d'investissement reporté)	- 940 781.75

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'inscrire au budget du CCAS 2026 la somme de 0,00 € à la ligne 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- D'inscrire au budget du CCAS 2026 la somme de 717,45 € à la ligne 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),
- D'inscrire au budget du CCAS 2026 la somme de 940 781,75 € à la ligne 001 (déficit d'investissement reporté),
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

5) Points divers

1- Etat des impayés de loyers Manche Habitat :

- Avril 2026 : 12 555,43 €
- Mai 2026 : 13 557,81 €

Des précisions sont demandées par Mme COLIN sur l'appellation « Manche Habitat ».
Mme GRASSET apporte les précisions suivantes : les logements « Manche Habitat » sont des logements sociaux propriétés de Manche Habitat en tant que bailleur social, les logements communaux quant à eux sont la propriété de la Commune Nouvelle.

Le nombre de logements Manche Habitat sur la commune Nouvelle de Saint James est de 238 logements (Saint-James, Argouges, La Croix Avranchin). Un projet de 8 nouveaux logements est en cours au Coteau du Battoir (2 T4 et 6 T3).

Les impayés de loyers concernent 7 foyers. Manche Habitat gère ces procédures d'impayés et expulsions si besoin.

Mme GRASSET indique également qu'entre le moment où un logement est attribué (passage en commission Manche Habitat) et la remise des clés les délais peuvent parfois être assez longs, indépendamment de la commune, liés aux travaux effectués lors des changements de locataire.

2- Dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » 2026-2027

Depuis 2023 le CCAS de la Commune Nouvelle de Saint-James porte le dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité », soutenu financièrement par la CAF. Pour rappel, les objectifs du CLAS sont les suivants :

- Aider les enfants à acquérir des méthodes d'apprentissage, de travail, de lecture …
- Faciliter leur accès au savoir et à la culture
- Promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté
- Valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie
- Soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants

Lors de la 1ere année l'expérimentation, cette action a eu lieu uniquement au groupe scolaire Michel Thoury. Les résultats positifs ont permis par la suite (années scolaires 2024/2025 et 2025/2026) d'étendre cette action à l'école privée Immaculée Conception.

Lors du bilan de fin d'année 2025-2026 avec les bénévoles le constat a été le suivant : « *les problématiques des enfants des 2 écoles sont différentes. Pour l'Immaculée il n'y a pas de problématiques de comportement, ce qui rend l'accompagnement plus « facile » mais interroge sur les objectifs du CLAS.* »

Après échanges et réflexions entre bénévoles, il est proposé de ne plus mettre en œuvre cette action au sein de l'école privée mais d'ouvrir un second groupe à l'école publique Michel Thoury.

Mme COLIN indique qu'une demande de financement pourrait être réalisée auprès de la MSA.

Mme GRASSET précise qu'elle rencontrera les bénévoles du CLAS le 8 juillet.

3- Octobre rose 2026

L'action Octobre rose sera reconduite en 2026 le samedi 17 octobre 2026. Au programme :

- Randonnées (4km 5 € ou 8 km 10 €) organisées par l'association Saint James Randonne
- Présence de l'association Roses en Baie : vente de goodies et atelier de prévention
- Présence de l'association Les Chapeaux de Martine
- Verre de l'amitié offert
- Vente de cartes par le Club de l'amitié de Saint James (tombola)

4- Activation du Plan Communal de Sauvegarde – Vigilance rouge canicule

Le Plan Communal de Sauvegarde est activé suite à la vigilance rouge canicule depuis le 23 juin 10h. Point avec la préfecture le 22 juin 2026 à destination de tous les maires de la Manche. Le Plan Communal de Sauvegarde permet d'organiser l'alerte à la population, le recensement des besoins des habitants.
Le CCAS tient également à jour un listing des personnes vulnérables afin de les contacter en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

Prochain CA : 17 septembre 2026 à 19h – Salle de conseil Hôtel de Ville de Saint-James

Madame GRASSET Carine
Vice-Présidente du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale
Commune nouvelle de Saint-James

Monsieur BERTHELOT Xavier
Secrétaire de séance